



N°14  
2022

# Newsletter CII

« Tous partenaires »

TÉMOIGNAGE  
apprentissage

ORP

*engagement*

CCPP

**VALAIS**

*interview*

RÉSEAU

OIC

PLACEMENT

OBJECTIFS

CMCII

**2022**

# Edito

“

*Grâce à l'engagement sans faille de l'ensemble des personnes impliquées dans le dispositif valaisan, la CII Valais est revenue aux affaires après plus de deux ans de ralentissement dû à la COVID. Les collaboratrices et collaborateurs ont ainsi pu renouer avec le travail en réseau et surmonter les barrières institutionnelles. Toutes les prestations de la CII Valais sont à nouveau accessibles.*

*Fin 2021, la CII Valais a introduit le Case Management. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement, décidée lors d'une TRO ou d'un assessment CII, qui peut être activée sur du court à moyen terme. L'objectif qu'elle poursuit est d'optimiser la coordination des suivis pour renforcer les ressources d'insertion professionnelle pour les personnes en situation complexe. Un premier test, présenté dans cette newsletter, est en cours dans la région de Sierre. Les résultats semblent prometteurs, tant du côté du bénéficiaire que des professionnels concernés. Il permet également de mettre en lumière les enjeux et questionnements générés dans la mise en place d'un tel type d'accompagnement.*

*Le deuxième article porte sur l'interview de Marc Rossier, chef de l'Office pour la protection de l'enfant (OPE) qui offre l'opportunité de mieux connaître le travail de l'office, ses enjeux et ses aspects légaux. Il fait suite aux interventions organisées ce printemps par et pour la CII jeunes. Face aux défis que représentent la prévention et la gestion des situations des jeunes en difficulté et à la dégradation des relations familiales, la diversité et la richesse des échanges ont contribué à alimenter le débat sur des questionnements spécifiques au travail du terrain.*

*Bonne lecture à toutes et à tous,*

*Anne Beney Confortola,  
Chargée cantonale CII*

”

# Case Management CII (CMCII) Exemple de cas

## Un nouvel outil d'accompagnement de la CII au service de l'insertion des personnes en situation complexe

### Les origines de la mise en route

Le **bénéficiaire** est un homme âgé aujourd'hui de 39 ans, père de deux enfants en bas âge et au parcours personnel et professionnel complexe. Sans diplôme du secondaire II, malgré de très bonnes aptitudes, il a travaillé dans des activités essentiellement saisonnières depuis une quinzaine d'années, tout en connaissant des difficultés dans sa gestion financière (dettes) et de consommation (alcool et cannabis). En hiver 2020/2021, en plein COVID, il connaît une dégradation rapide de sa situation sur le plan professionnel comme sur le plan privé ; cela le plonge en période de crise, avec une profonde remise en question tant personnelle que professionnelle.

A la fin de la saison d'hiver, il s'inscrit à l'**Office régional de placement (ORP)** et effectue un **bilan de compétences au Centre d'information et d'orientation (CIO)**. Ce suivi a permis de mettre en lumière l'opportunité d'évolution professionnelle et la grande détermination de Monsieur à sortir des schémas qui le maintiennent dans une situation précaire au niveau professionnel, mais également de nombreux freins liés à son fonctionnement et à sa situation. De plus, Monsieur se confie sur d'autres suivis en cours chez Addiction Valais et au Centre de compétences en psychiatrie et en psychothérapie (CCPP). L'**entretien de réseau CIO/ORP** organisé au terme de la mesure le confirme : des solutions existent, mais elles prendront du temps et ne peuvent être envisagées que si Monsieur

stabilise sa situation personnelle.

La psychologue conseillère en orientation du CIO (COSP) et le conseiller ORP (CORP) proposent alors à Monsieur **de signaler sa situation au bureau CII** dans le but de mettre en place un Case Management CII (CMCII) ; il accepte la proposition avec enthousiasme. Une Table ronde (**TRO**) est organisée début juillet, avec la présence du CCPP. La mise en commun des informations au sujet des ressources et des freins de Monsieur valide la nécessité de coordonner les différents suivis en cours, afin d'éviter toute triangulation ou interruption. Pour ces raisons, la mesure de **CMCII** est validée. La COSP a été désignée comme **case manager**, avec comme mandat d'assurer une coordination des différents suivis (CIO, ORP, CCPP, Addiction Valais) et de soutenir Monsieur dans ses démarches à court terme pour stabiliser sa situation socioprofessionnelle, tout en gardant l'objectif à moyen terme d'atteindre un emploi à l'année et une certification CFC.

### Comment se déroule la mesure ?

Début août 2021, une **réunion de réseau** est organisée par la **case manager** avec le **CCPP** et **Addiction Valais**, afin de **présenter à Monsieur le résultat de la TRO**, et de définir ensemble des objectifs qui s'inscrivent dans le champ d'activité respectif de chaque institution. Cette séance a également permis d'évoquer les modalités de transmission des informations entre les différentes professionnelles.

Durant l'automne 2021, la case manager a rencontré environ **une fois par mois** Monsieur, l'idée étant de faire des points de situation sur les différents suivis en cours et pour identifier les prochaines démarches à entreprendre.

En novembre 2021, Monsieur fait une demande pour **une semaine de sevrage en clinique**. Ceci est organisé en collaboration avec Addiction Valais et l'ORP et les

exigences de recherches d'emploi ont pu être allégées en lien avec l'activation de la mesure de CMCII.

En fin d'année, chaque dispositif fait le point avec Monsieur afin de valider les stratégies de gestion et les modalités de suivi envisagées pour la saison d'hiver, période à laquelle il sera moins disponible pour des entretiens.

## VÉCUS & CONSTATS APRÈS 6 MOIS DE CMCII

En janvier 2022, la case manager prend contact avec les différents intervenants du réseau, ainsi qu'avec Monsieur afin de faire un point sur la situation des différents suivis, ainsi que sur la satisfaction des différentes parties en lien avec la mesure de CMCII. Les témoignages récoltés illustrent la plus-value de l'activation de cette mesure.

### LE BÉNÉFICIAIRE EST ENCHANTÉ

« J'étais au pire moment de mon parcours et malgré tout vous m'avez fait confiance ; cela m'a motivé à m'en montrer digne en retour et à m'engager dans les démarches et aujourd'hui, je commence à en récolter les fruits. Sans ce lien bienveillant avec chaque personne du réseau, je pense que j'aurais certainement abandonné chacun des suivis en cours de route "pour une fausse bonne raison", comme je l'avais déjà fait plusieurs fois par le passé. Finalement, j'ai apprécié la souplesse de chacun pour prendre de mes nouvelles régulièrement durant la haute saison. Cela m'a rappelé que les suivis étaient toujours en cours et m'a aidé à ne pas oublier mes objectifs. »

### CIO - CASE MANAGER

« C'est le cumul des difficultés vécues, ainsi que la lucidité de Monsieur face à son besoin d'accompagnement et de coordination des suivis qui lui ont permis de s'engager

*durablement dans cette démarche de CMCII. J'apprécie beaucoup le travail en réseau autour de la problématique de l'insertion & de la certification CFC de Monsieur, avec l'ORP, mais également le CCPP et Addiction Valais : cela nous permet de sortir de notre zone de confort habituelle. »*

### ADDITION VALAIS

« Cette collaboration de réseau est nécessaire et profitable à nos clients, elle donne un cadre et permet de nous coordonner dans le suivi de nos objectifs. Ce travail est selon moi la façon la plus complète d'accompagner les personnes présentant une situation complexe, chacun et chacune dans notre domaine de compétences. »

### CCPP

« C'est hyper bien - c'est la seule situation que je suis, pour laquelle un tel réseau a été mis en place; et pourtant la plupart des personnes que nous suivons rencontrent des difficultés d'insertion. Je constate qu'il y a un grand intérêt à coordonner les suivis psychothérapeutiques avec les stratégies d'insertion professionnelle, afin de trouver le bon rythme pour les personnes, tout en tenant compte de leur situation institutionnelle. »

### ORP

« Je me réjouis de constater l'amélioration de la situation de Monsieur, ainsi que le sens et le plaisir retrouvés dans la combinaison d'emplois saisonniers de prof de ski et d'animateur de parc aventure. Cependant, nous devons rester vigilants pour trouver la juste ligne dans l'adaptation de nos suivis tout en respectant nos cadres d'intervention. »



## Evolution de la situation

A la fin de la saison d'hiver, une rencontre de **réseau CIO/ORP** a permis de constater que Monsieur ne se trouve plus en situation de crise : l'excellent déroulement de la saison d'hiver, ainsi que les bénéfices des suivis de ces derniers mois, lui ont permis de retrouver **une zone de « confort » relatif** qui semble lui convenir à court terme. De plus, il s'est mobilisé pour trouver des emplois saisonniers qui s'enchaîneront tout au long de l'année ; il n'est donc actuellement **pas disponible pour des mesures**. Bien que Monsieur puisse envisager de subvenir par lui-même ses besoins financiers pour l'année à venir, le CORP indique la limite de son champ d'action pour le soutenir dans ces conditions dans un processus visant un emploi à durée indéterminée ; le dossier ORP a été fermé au terme de la saison.

Monsieur reste néanmoins très motivé à s'engager dans une démarche de **certification professionnelle CFC pour adultes via l'article 32 examen**, en parallèle de ses emplois saisonniers. Il poursuit les prises d'informations en lien avec les modalités et exigences auprès du portail de certification professionnelle pour adultes (**CPA**). Il s'agit de vérifier dans un premier temps s'il satisfait aux prérequis pour s'inscrire et ensuite de déterminer, en consultation avec les intervenantes

du CCPP et d'addiction Valais, si les conditions nécessaires pour envisager la réussite du processus sont actuellement réunies, ou pas encore.

Finalement, Monsieur a pris récemment contact avec le Centre médico-social (**CMS**) afin d'obtenir une aide dans sa gestion financière, tant pour le paiement des pensions alimentaires que dans son processus de désendettement.

## Le CMCI - une mesure à affiner ensemble

L'évolution de la situation de Monsieur a permis au team CII régional de se questionner lors de la **séance trimestrielle des répondants CII** du début d'année sur les **limites du champ d'accompagnement** pour cette mesure de CMCI : se cantonne-t-on à l'insertion professionnelle dans une activité professionnelle stable à court terme, ou peut-on élargir le CMCI à des missions plus préventives (certification, stabilisation de la situation personnelle) qui agiront à moyen terme sur les probabilités d'insertion durable au niveau professionnel ? La case manager a également pu compter sur le soutien du team régional afin de **réajuster les objectifs et limites de ce mandat de CMCI**. Dans ce cas précis, le compromis qui a été trouvé est celui de poursuivre

l'accompagnement de Monsieur jusqu'à son engagement dans une procédure de certification pour adultes en vue du CFC.

L'analyse des premiers suivis de CMCI permettra de **définir une ligne commune** concernant l'intervention à mener, tant au niveau des limites du champ d'intervention, que des méthodes d'accompagnement à adopter pour coordonner les différents suivis. Le bureau CII a d'ores et déjà prévu de mettre en œuvre une **journée de formation** sur le case management afin de fournir aux différents répondants CII une **base commune concernant les méthodes d'accompagnement** pour le CMCI.

Finalement, les témoignages récoltés à travers ce suivi confirment l'impact primordial de la **posture d'accompagnement** des différents intervenants dans le succès des prises en charge en réseau de personnes en situation complexe : se montrer bienveillant et centré sur la personne et agir en complémentarité, dans le respect des cadres d'intervention respectifs à chaque institution. La **journée CII cantonale** qui aura lieu le **29 septembre à Brigue** traitera d'ailleurs des enjeux autour de ce thème.

*Adrienne Melly  
Répondante CII pour le CIO de Sierre*

# CII jeunes

## l'impact des décrochages familiaux sur l'insertion professionnelle

### ..... DIFFICULTÉS D'INSERTION CHEZ LES JEUNES .....

Depuis son implantation formelle dans le paysage institutionnel en 2017, la Plateforme T1 a rencontré et suivi plus de 1000 jeunes sur l'ensemble du canton.

Pour 1/3 de ces jeunes, nous avons constaté l'existence de problématiques familiales comme la base des difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Cela n'est pas étonnant dans la mesure où la corrélation entre dysfonctionnement familial et difficultés d'insertion est avérée et supportée par une multitude d'études ( entre autres F. De Bruyn, L.-H. Choquet, M. Botbol, 2011 ). La question fondamentale est de comprendre comment prévenir, gérer et améliorer la prise en charge des situations dont les problématiques sont issues entre autre de la dégradation des relations familiales. Il s'agit également d'alimenter et de renforcer les synergies entre les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle et les instances veillant à la protection de l'enfant.

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, la CII jeunes bénéficie de la disponibilité de l'Office pour la protection de l'enfant ( OPE ). Lors de séances d'intervision organisées ce printemps, Marc Rossier, responsable de l'OPE depuis 2012, a présenté les grands axes de la protection de l'enfant en Valais aux répondants des dispositifs partenaires de la CII.



# Interview de *Marc Rossier*

## **Marc, pourquoi as-tu accepté de participer à cette tournée régionale à la rencontre des équipes de la CII jeunes ?**

C'était une très bonne opportunité de mieux faire connaître aux professionnels de la CII jeunes le travail de l'Office pour la protection de l'enfant (OPE) et les aspects légaux du domaine de la protection de l'enfant. En particulier de comprendre les conditions légitimant notre intervention et de présenter les différentes mesures qui sont ordonnées par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dont les intervenants de l'OPE sont chargés de l'exécution. De rappeler aussi que ces aides ont pour but d'aider les jeunes (< 18 ans) qui sont en grandes difficultés personnelles et vivent le plus souvent dans des contextes familiaux carencés. Il s'agit dans ce cas d'évaluer et mettre en place des conditions favorisant leur autonomie personnelle et l'engagement dans un projet de formation adapté et motivant.

## **Quel est ton sentiment quant aux difficultés que rencontrent les familles aujourd'hui ? Est-ce que les deux ans de pandémie ont effectivement eu un impact sur l'équilibre de celles-ci ?**

Mon sentiment est partagé. Durant ces deux ans de pandémie, les équipes de l'OPE ont constaté une capacité d'adaptation parfois remarquable de parents pour faire face aux difficultés du quotidien dans l'éducation et le suivi scolaire de leurs enfants. Il n'a pas été rare de voir, par exemple, des parents séparés et en conflit pour le partage de la garde, trouver des solutions fonctionnelles centrée sur les besoins de leur enfant. Pour beaucoup d'autres situations déjà fragiles, la restriction des aides dues au confinement et à l'isolement social ont empiré la situation. En effet depuis la fin de la pandémie, nous sommes confrontés régulièrement à

des familles fragilisées qui vivent dans des conditions socio-économiques très détériorées. Les adolescents paraissent avoir été les plus touchés par la pandémie. En effet nous sommes sollicités fréquemment pour des interventions d'urgence en faveur de jeunes entre 12 et 17 ans en grande détresse psychique. La privation de leur réseau social et l'anxiété générée par le COVID ne sont certainement pas étrangères à ce constat qui est partagé par de nombreux professionnels de la santé et du social. De plus les jeunes sont confrontés aujourd'hui à de nouveaux sujets d'inquiétudes comme les problèmes liés au climat, la guerre en Ukraine qui ne les aident pas à se projeter dans un avenir avec optimisme et sérénité.

## **Que craignent le plus aujourd'hui les parents que tu rencontres ? Quel sujet est le plus sensible pour les parents ? Quelle place prend la problématique de l'insertion socio-professionnelle de leurs enfants ?**

Le souci des parents est je pense aujourd'hui comme par le passé que leur enfant acquiert l'autonomie et les ressources personnelles lui permettant de réaliser ses projets et bien vivre dans une société où tout est devenu plus complexe et incertain. Cette préoccupation est d'autant plus importante pour les parents qui vivent déjà eux-mêmes une situation socio-économique précaire. Ils aimeraient que leur enfant puisse avoir un meilleur avenir que le leur. La crainte est aussi présente pour les parents d'enfants qui ont suivi un parcours scolaire chaotique et entravé par des problèmes de développement pour qui le parcours de formation menant vers l'autonomie est compliqué.

Une des difficultés à laquelle les parents sont confrontés et qui est difficile à traiter est le conflit d'autonomie de leur adolescent. Ce phénomène se rapporte au processus d'autonomisation inhérente de l'adolescent

vis-à-vis de ses parents. En effet, parfois les tensions peuvent s'exacerber entre parent et adolescent et générer une crise majeure qui provient du décalage dans les représentations normatives des uns et des autres ( ce qui est permis ou pas, ce qui se fait ou pas ). Il peut arriver que le conflit devient tel que les parents n'arrivent plus à gérer et maîtriser ce processus de manière adéquate et ce qui provoque une attitude de rejet réciproque, parfois avec de la violence physique et psychologique. Avec de l'aide, l'effort de compréhension et le repositionnement de chacun par l'intermédiaire parfois d'une médiation externe à la famille permettent la sauvegarde des relations parents-enfants, au bénéfice de ce dernier. Cependant, lorsque des problèmes éducatifs pré-existent, ou par exemple lorsque les parents n'ont pas la capacité d'exercer de manière cohérente et concertée leur rôle de parent suite à leur séparation, le conflit d'autonomie peut engendrer chez l'adolescent des comportements et des conduites à risque, délétères ( fugues, consommations, tentative de suicide, désocialisation ).

**« Agir comme un parent, c'est sans cesse faire des choix, établir des priorités, et chacun le fait selon ses convictions, ses valeurs et ses moyens »  
( Paugam, 2007 )**

Cela signifie qu'il n'existe pas de modèle éducatif unique, standardisé, mais que la parentalité est tributaire d'une multitude de variables qui échappent à ce que nous considérons communément comme étant normatif.

## **Comment aider les familles concernées par votre Office dans le respect de l'unicité éducative revendiquée par chaque parent ?**

L'intervention de l'OPE n'a pas comme objectif d'imposer un modèle éducatif qui serait le « bon ». Nous agissons dans le respect des convictions et des valeurs diverses des familles. L'intervention des autorités de protection se justifie lorsque l'enfant est en danger dans son développement et que les parents ne sont pas en mesure de remédier par eux-mêmes à la situation en raison de difficultés personnelles ( santé psychique, toxicomanie, absence ) et/ou liés au contexte de vie ( grande précarité, violence domestique ). Notre « boussole » tout au long de l'intervention est de rester centré sur l'évaluation des besoins du jeune et d'identifier les facteurs qui

favorisent ou qui entravent son bon développement, son adaptation aux normes sociales indispensables à son autonomie et à son bien-être. Il ne s'agit pas de se substituer au rôle des parents mais de les soutenir, de compléter leur action éducative. La mesure de curatelle d'assistance éducative ordonnée par l'APEA et confiée à l'OPE peut par exemple consister dans du conseil pour l'organisation du quotidien de l'enfant, la mise en place d'un soutien scolaire, l'accompagnement pour des démarches d'orientation professionnelle, la vérification que le jeune bénéficie d'un soutien psychologique ou des prestations de l'AI.

## **Vers quel modèle d'intervention en protection de l'enfant tend aujourd'hui la Suisse et en particulier le canton du Valais ? Quelles sont les limites de vos prestations dans un contexte social qui évolue rapidement ?**

En Valais la professionnalisation des APEA sera effective dès le 1er janvier 2023. Le regroupement à 9 autorités va sans aucun doute permettre une harmonisation dans la manière d'intervenir dans les situations de protection de l'enfant et une détection accrue des situations à risque. L'enjeu de la protection de l'enfant et d'agir le plutôt possible dans les situations à risque afin de mener des actions préventives et éviter ainsi des conséquences irrémédiables sur le développement de l'enfant. En effet, nous constatons que certains problèmes rencontrés chez les adolescents dans leurs capacités d'apprentissage sont signalés trop tardivement et complexifient la mise en œuvre d'un projet de formation.

La mise en place du modèle de consensus parental ( dit de Cochem ) à Monthey et, depuis janvier dernier pour les districts de St-Maurice, Martigny et Entremont a comme objectif d'intervenir le plus tôt possible lors d'une séparation parentale afin de sensibiliser et accompagner les parents à tous les niveaux ( judiciaire et psychosocial ). Il s'agit de mettre l'enfant au centre du règlement de leur séparation et de prévenir ainsi les conflits parentaux et les conséquences négatives pour les enfants. Egalement de favoriser une coparentalité fonctionnelle.

Aujourd'hui le modèle d'intervention en protection de l'enfant en Suisse met le focus sur la sensibilisation et la prévention de la violence domestique car nous connaissons l'impact délétère sur l'enfant de toute



forme de violence sur son développement psychique et son futur d'adulte. A l'instar d'autres cantons, nous mettons aussi l'accent sur la participation de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent en tant que respect de ses droits au sens de la CDE et comme facteur de résilience.

### **Si tu avais une baguette magique, que demanderais-tu à l'Etat pour améliorer le travail de tes équipes ?**

Je répondrai qu'il n'appartient pas seulement à l'Etat au sens de ses Autorités et services comme l'OPE de contribuer activement à la protection de l'enfant mais la responsabilité de tous, parents et professionnels. Ceci dit, les équipes de l'OPE sont très engagées au quotidien dans la prise en charge des mandats qui leur sont confiés par les autorités judiciaires et de protection. Compte tenu de la réforme des APEA qui entrera en vigueur tout prochainement, des exigences de célérité et de qualité nécessaire à notre travail, nous

espérons pouvoir bénéficier à l'avenir de ressources supplémentaires pour mener à bien notre mission.

### **Comment la CII pourrait-elle contribuer à vos actions ?**

Je profite de l'occasion de remercier les équipes de la CII pour leur collaboration, leur ouverture et leur écoute. Votre travail de coordination et de soutien à l'insertion des jeunes est une ressource importante et bienvenue pour l'OPE en particulier pour les jeunes en rupture ou en situation de vulnérabilité. Votre action contribue à avoir une réflexion distanciée tenant compte de l'ensemble des acteurs s'occupant de l'insertion des jeunes ce qui peut être déterminant pour trouver une solution adaptée à leurs compétences et aspiration. Je souhaite dans ce sens le renforcement de nos collaborations.

*Aian Jaffe,  
responsable plateforme T1 et coordinatrice CII jeunes*

### **Marc Rossier**

Chef de l'Office cantonal pour la protection de l'enfant du canton du Valais depuis 2012. A travaillé au Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud, au CMS subrégional des Coteaux du soleil puis à l'OPE du canton du Valais depuis 2001.

De formation, M. Rossier est diplômé HES en travail social Titulaire d'un DAS en protection de l'enfant et d'un CAS « Enfants victimes, Enfants témoins : la Parole de l'Enfant en justice ».



**Merci pour  
votre lecture !**

### **CII Valais**

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)  
Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Av. du Midi 7, 1950 Sion

Tél. 027 606 73 20

 <https://www.vs.ch/cii>

Anne Beney Confortola

[anne-francoise.beney@admin.vs.ch](mailto:anne-francoise.beney@admin.vs.ch)